

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2024/158

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 19

SÉANCE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2024

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

**POINT 1 : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE SPORTIF (2^{ème} TRANCHE
2024/2025) – PARTIE SALLE SPORTIVE
AVENANT N°1 AU LOT N°5 : ÉLECTRICITÉ**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Arnaud Jechoux, adjoint au maire, qui précise que suite à la démolition du dallage de la salle de sport, le câble cuivre de mise à la terre de la charpente qui était noyé dans la dalle a été arraché et supprimé, entraînant la pose d'une nouvelle liaison équipotentielle de la charpente.

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2024,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- autorise M. le maire, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du centre sportif, à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°5 « électricité » avec l'entreprise adjudicataire PORT Christophe de SARRALBE, comme détaillé ci-après :

Nature des travaux : Repose d'une liaison équipotentielle de la charpente côté sport du centre sportif et culturel suite à la démolition du dallage.

Entreprise concernée : Société PORT Christophe, lot n°5 « électricité »

Montant du marché initial : 11.519,34 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1.715,70 € HT (+ 14,89 %)

Nouveau montant du marché : 13.235,04 € HT

- prend acte que des crédits suffisants ont été prévus au budget primitif 2024,
- autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette opération ainsi que toute pièce s'y rattachant.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 18 décembre 2024

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 17 décembre 2024

Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

